

**Optonique**  
**États financiers**  
**au 31 mars 2020**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats et actif net	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 12



## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 200  
140, Grande Allée Est  
Québec (Québec) G1R 5P7

T 418 647-3151

Aux membres de  
Optonique

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Optonique (ci-après l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020 et les états des résultats et actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.* <sup>1</sup>

Québec  
Le 5 juin 2020

---

<sup>1</sup> FCPA auditeur, FCA permis de comptabilité publique n° A113714

# Optonique

## Résultats et actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Aide gouvernementale fédérale	163 969	193 318
Aide gouvernementale provinciale	459 555	344 699
Aide municipale	202 145	4 603
Événements et autres services	187 144	102 507
Cotisations	69 186	42 650
Dons	650	37 131
	<u>1 082 649</u>	<u>724 908</u>
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	384 651	201 339
Événements	245 568	139 336
Charges locatives	30 328	20 750
Matériel promotionnel et publicité	6 463	3 568
Fournitures et frais de bureau	8 426	6 371
Télécommunications	5 424	4 321
Assurances	3 865	3 185
Honoraires professionnels	182 997	196 840
Déplacements et représentation	42 742	35 220
Intérêts et frais bancaires	2 896	3 254
Amortissement du site Web	7 008	4 861
Amortissement des immobilisations corporelles	2 377	2 180
Frais de formation	314	
	<u>923 059</u>	<u>621 225</u>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>159 590</b>	<b>103 683</b>
Actif net (négatif) au début	<u>91 098</u>	<u>(12 585)</u>
Actif net à la fin	<u><u>250 688</u></u>	<u><u>91 098</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Optonique

### Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	159 590	103 683
Éléments hors caisse		
Dons provenant de la dissolution d'un organisme		(27 216)
Amortissement des immobilisations corporelles	2 377	2 180
Amortissement du site Web	7 008	4 861
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	54 571	(41 450)
Frais payés d'avance	(5 643)	(9 041)
Aide gouvernementale à recevoir	48 290	(195 060)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(60 120)	84 571
Apports reportés	(108 389)	184 657
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>97 684</u>	<u>107 185</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Immobilisations corporelles	(4 541)	(4 598)
Acquisition de l'actif incorporel		(24 035)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(4 541)</u>	<u>(28 633)</u>
<b>Augmentation nette de l'encaisse</b>	<b>93 143</b>	<b>78 552</b>
Encaisse au début	<u>96 328</u>	<u>17 776</u>
Encaisse à la fin	<u><u>189 471</u></u>	<u><u>96 328</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Optonique

## Situation financière

au 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	189 471	96 328
Comptes clients et autres créances (note 4)	15 789	70 360
Frais payés d'avance	15 285	9 642
Aide gouvernementale à recevoir	<u>146 770</u>	<u>195 060</u>
	<b>367 315</b>	371 390
Long terme		
Autre dépôt	5 000	5 000
Immobilisations corporelles (note 5)	8 055	5 891
Actif incorporel (note 6)	<u>16 353</u>	<u>23 361</u>
	<b><u>396 723</u></b>	<b><u>405 642</u></b>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	69 767	129 887
Long terme		
Apports reportés (note 8)	<u>76 268</u>	<u>184 657</u>
	<b>146 035</b>	314 544
<b>ACTIF NET NON AFFECTÉ</b>	<b><u>250 688</u></b>	<b><u>91 098</u></b>
	<b><u>396 723</u></b>	<b><u>405 642</u></b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

\_\_\_\_\_  
Administrateur

\_\_\_\_\_  
Administrateur

# Optonique

## Notes complémentaires

au 31 mars 2020

---

### **1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME**

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif de contribuer au développement social, économique et industriel de notre société en jouant un rôle rassembleur de levier économique dans le secteur de la photonique. Il est exonéré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### **2 - MODIFICATION COMPTABLE**

Le 1er janvier 2019, l'organisme a appliqué le chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif », de la partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ce chapitre remplace le chapitre 4431 portant le même nom. Conformément à ce nouveau chapitre, les organismes sans but lucratif sont maintenant tenus de se conformer aux indications énoncées dans les chapitres 3061, « Immobilisations corporelles », et 3110, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », ainsi qu'aux exigences d'informations à fournir du chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme », de la partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, sauf pour ce qui est des indications figurant dans le chapitre 4433.

L'application du chapitre 3061 par les organismes sans but lucratif nécessite maintenant la prise en compte par ceux-ci des indications sur la décomposition du coût d'une immobilisation corporelle constituée d'importantes composantes distinctes. Le chapitre 4433 présente, quant à lui, de nouvelles normes de dépréciation des immobilisations corporelles.

De plus, à cette même date, l'organisme a appliqué le chapitre 4434, « Actifs incorporels détenus par les organismes sans but lucratif », de la partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ce chapitre remplace le chapitre 4432 portant le même nom. Conformément à ce nouveau chapitre, les organismes sans but lucratif sont maintenant tenus de se conformer aux indications énoncées dans le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », ainsi qu'aux exigences d'informations à fournir du chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme », de la partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, sauf pour ce qui est des indications figurant dans le chapitre 4434. Le chapitre 4434 présente, quant à lui, de nouvelles normes de dépréciation des actifs incorporels.

Conformément aux dispositions transitoires, ce nouveau chapitre, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, a été appliqué prospectivement.

L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

### **3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Base de présentation**

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.



# Optonique

## Notes complémentaires

au 31 mars 2020

---

### **3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

#### **Constatation des produits**

##### *Apports*

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les produits tirés de la tenue d'événements sont constatés au moment où les événements ont lieu, à la condition que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

##### *Autres produits*

Les autres produits relatifs aux événements et autres services et aux cotisations des membres sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

#### **Apports reçus sous forme de fournitures et de services**

L'organisme peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

#### **Actifs et passifs financiers**

##### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

##### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût ou au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

# Optonique

## Notes complémentaires

au 31 mars 2020

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Immobilisations corporelles et actif incorporel

Les immobilisations corporelles ou actifs incorporels acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport ou à une valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

#### Amortissements

Les immobilisations corporelles et le site Web sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent :

	<u>Taux</u>
Mobilier et agencements	20 %
Matériel informatique et site Web	30 %

#### Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel amortissable a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'actif à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

### 4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Comptes clients	15 789	46 474
Taxes à la consommation à recevoir		23 886
	<u>15 789</u>	<u>70 360</u>

### 5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2020</u>		<u>2019</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	1 754	826	928	373
Matériel informatique	10 859	3 732	7 127	5 518
	<u>12 613</u>	<u>4 558</u>	<u>8 055</u>	<u>5 891</u>

**Optonique**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 mars 2020

**6 - ACTIF INCORPOREL**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
\$	\$	\$
Site Web	<u>28 335</u>	<u>11 982</u>
	<u>16 353</u>	<u>23 361</u>

**7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	39 863	125 790
Salaires et vacances à payer	27 865	4 097
Taxes à la consommation à payer	<u>2 039</u>	
	<u>69 767</u>	<u>129 887</u>

**8 - APPORTS REPORTÉS**

Les apports reportés sont relatifs à des événements et à des projets à réaliser par l'organisme : mission économique, tenue de panels et de conférences, projets de promotion du secteur de la photonique, etc.

**9 - ENGAGEMENT**

L'organisme s'est engagé d'après deux contrats de location à long terme pour des locaux pour bureaux échéant en mai et en juin 2021. Les paiements minimums exigibles pour les deux prochains exercices s'élèvent à 25 174 \$ en 2021 et à 6 944 \$ en 2022.

**10 - RISQUES FINANCIERS**

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

**Risque de crédit**

L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et l'aide gouvernementale à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

# Optonique

## Notes complémentaires

au 31 mars 2020

---

### ***11 - ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE***

L'écllosion d'une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) a entraîné, en mars 2020, le décret d'une pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé ainsi qu'une crise sanitaire mondiale majeure qui a des incidences sur l'économie globale et sur les marchés financiers. Suivant les mesures imposées par le gouvernement du Québec, l'organisme a réduit ses activités à compter du 25 mars.

Ces événements sont susceptibles d'entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice ou d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures. À la date de mise au point définitive des états financiers, la direction n'était pas en mesure d'évaluer le rythme auquel les activités de l'organisme reviendront à la normale ni les incidences financières de ces événements pour le moment.